

FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 6 OCTOBRE 2020, TENUE À HUIS CLOS – EN VISIOCONFÉRENCE, DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19

Les mesures de santé publique édictées par le Gouvernement du Québec permettent aux municipalités de tenir les séances du conseil municipal à huis clos. Par souci de transparence, les municipalités doivent informer les citoyens du contenu de la séance dans les meilleurs délais.

Puisque la Ville de Lorraine est située en zone rouge, pour éviter tout rassemblement, les élus ont choisi de transmettre les faits saillants de cette séance pour que les citoyens aient accès à toute l'information rapidement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souligne la présence à cette séance extraordinaire du Conseil municipal du 6 octobre 2020, à 19 h, tenue en visioconférence :

Des élus municipaux :

Siège no 1 - M^{me} Martine Guilbault, conseillère

Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller

Siège no 3 - M^{me} Diane D. Lavallée, conseillère

Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller

Siège no 5 - M^{me} Lyne Rémillard, conseillère

Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Des administrateurs et employés municipaux :

M^{me} Stéphanie Bélisle, directrice du Service des communications et des relations citoyennes

Christian Schryburt, directeur général

Me Annie Chagnon, directrice des Services juridiques et greffière

Le maire débute la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (résolution 2020-10-177)

Monsieur le maire explique que l'ordre du jour de la séance de ce soir a été transmis aux élus et a été rendu disponible sur le site Internet de la Ville.

Il demande s'il y a des points à ajouter.

Madame la conseillère Martine Guilbault propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté et monsieur le conseiller Pierre Barrette appuie la proposition.

Tous les élus étant d'accord, l'ordre du jour est donc adopté tel que présenté.

3. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020 (résolution 2020-10-178)

Madame la conseillère Lyne Rémillard explique avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 29 septembre 2020 et des recommandations dont :

- ❖ Approuver trois demandes de modification du bâtiment principal d'une valeur de plus de 113 500 \$ aux adresses suivantes :

15, avenue de Montsec
44, boulevard de Montbéliard
12, place de Saint-Dié

- ❖ Approuver deux demandes d'agrandissement d'une valeur totale de 98 000 \$ aux adresses suivantes :

20, boulevard du Val-d'Ajol
187, boulevard De Gaulle

- ❖ Approuver une demande de modification à un plan d'agrandissement du bâtiment principal d'une valeur de 50 000 \$ au 30, avenue de Bruyères;
- ❖ Approuver une demande de nouvelle construction d'une valeur de 300 000 \$ au 31, avenue de Montsec;
- ❖ Accorder une demande de dérogation mineure au 21, avenue de Hautmont;

Madame la conseillère Lyne Rémillard propose donc que le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme de Ville de Lorraine tenue le 29 septembre 2020 et ses recommandations soit approuvé tel que présenté.

Monsieur le conseiller Patrick Archambault appuie la proposition. Tous les élus étant d'accord, la résolution est adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION – Règlement 225-6 modifiant le « Règlement 225-5 relatif aux ventes-débarras » pour en changer la fréquence et certaines modalités (résolution 2020-10-179)

Monsieur le conseiller Pierre Barrette explique qu'il s'agit du projet de Règlement 225-6 modifiant le « Règlement 225-5 relatif aux ventes-débarras » pour en changer la fréquence et certaines modalités.

Les nouvelles modalités permettront aux élus, par résolution, de déterminer une date additionnelle pour les ventes-débarras ou d'en modifier certaines autres modalités.

Par conséquent, monsieur le conseiller Pierre Barrette donne avis de motion et dépose le projet de règlement.

5. ADOPTION – Règlement 237-15 modifiant le « Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers » tel qu’amendé, afin de déterminer ou modifier certaines tarifications (résolution 2020-10-180)

Monsieur le conseiller Pierre Barrette propose l’adoption du « Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers » tel qu’amendé, afin de déterminer ou modifier certaines tarifications.

Il précise certains changements, dont pour les commissaires à l’assermentation pour les non-résidents, certains tarifs aux travaux publics et d’autres au Service de l’urbanisme.

Madame la conseillère Diane D. Lavallée appuie l’adoption dudit Règlement 237-13.

Tous les conseillers étant d’accord, la résolution est adoptée à l’unanimité et le Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers est adopté.

Il faudra que le Service du greffe accomplisse les différentes formalités requises pour l’entrée en vigueur dudit règlement, incluant la publication d’un avis de promulgation.

6. AUTORISATION SIGNATURE – Contrat d’emploi – M. Alain Cyr, chargé de projets – sécurité publique et projets (résolution 2020-10-181)

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx, conseiller délégué aux ressources humaines, explique que différentes discussions ont été tenues entre le directeur général et Monsieur Alain Cyr concernant le retour au travail de ce dernier.

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx souligne que M. Alain Cyr est à l’emploi de la Ville depuis octobre 2012 et qu’il souhaite occuper de nouvelles fonctions en vue d’un départ progressif à la retraite. Il serait donc intéressant de bénéficier de l’expertise et du savoir de M. Cyr via la création d’un nouveau poste de Chargé de projets – sécurité publique et projets spéciaux.

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx propose donc la nomination de Monsieur Alain Cyr à titre de chargé de projets – sécurité publique et projets spéciaux, effectif le 28 septembre 2020 et que le maire et le directeur général puissent procéder à la signature de son contrat d’emploi, selon les modalités discutés et convenues.

Madame la conseillère Diane D. Lavallée appuie la proposition. Tous les conseillers étant d’accord, la résolution est adoptée à l’unanimité.

Tous les élus souhaitent donc un bon retour et beaucoup de succès à Monsieur Cyr dans ces nouvelles fonctions.

7. NOMINATION – M. Sylvain Allard, directeur du Service des travaux publics et infrastructures (résolution 2020-10-182)

Monsieur le conseiller Pierre Barrette rappelle qu'en date du 22 octobre 2019, la Ville adoptait la résolution 2019-10-216 afin de nommer M. Sylvain Allard au poste de directeur du Service des travaux publics et infrastructures par intérim.

Vu la nomination de M. Alain Cyr au poste de chargé de projets – sécurité publique et projets spéciaux et l'excellent rendement de M. Allard dans ses fonctions, monsieur le conseiller Pierre Barrette propose donc de nommer Monsieur Sylvain Allard au poste de directeur du Service des travaux publics et infrastructures.

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx seconde et appuie la proposition. Tous les conseillers étant d'accord, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Tous les élus souhaitent donc la meilleure des chances et beaucoup de succès à Monsieur Allard.

8. ADJUDICATION DE CONTRAT – Réfection du chemin d'accès au stationnement du Centre culturel Laurent G. Belley – TP2020-24 (résolution 2020-10-183)

Madame la conseillère Lyne Rémillard énonce que le 14 septembre 2020, la Ville de Lorraine procédait à une demande de soumissions publiques pour la réfection du chemin d'accès au stationnement du Centre culturel Laurent G. Belley (TP2020-24) et que quatre (4) compagnies ont déposé leur soumission à la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions, soit le 2 octobre 2020, se détaillant comme suit :

Soumissionnaire	Prix soumissionné (taxes incluses)
Pavage des Moulins inc.	178 323,36 \$
Eurovia Québec Construction inc.	187 035,58 \$
Construction Anor (1992) inc.	210 601,44 \$
4042077 Canada inc.	214 440,10 \$

Madame la conseillère Lyne Rémillard explique que l'étude et l'analyse de ces soumissions ont été faites par la firme d'ingénieurs Équipe Laurence et que celles-ci ont été jugées conformes aux conditions de soumission. La plus basse soumission conforme est donc celle de Pavage des Moulins inc.

Par conséquent, madame la conseillère Lyne Rémillard propose d'adjuger le contrat relatif à la réfection du chemin d'accès au stationnement du Centre culturel Laurent G. Belley (TP2020-24), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Pavage des Moulins inc., sur la base des prix unitaires inscrits à son bordereau de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de 178 323,36 \$ taxes incluses et d'autoriser la trésorerie à effectuer le paiement de ces travaux pour un coût net estimé à 162 833,00 \$ et à imputer cette somme à même le Code budgétaire : 22-700-05-701, le tout selon le certificat de crédit 2020-37.

Madame la conseillère Martine Guilbault appuie la proposition. Tous les conseillers étant d'accord, la résolution est adoptée à l'unanimité.

La réunion de démarrage pourra se tenir aussitôt que la semaine prochaine afin que les travaux débutent dès que possible avant la saison hivernale.

9. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)

Aucun point

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public n'a été reçue par courriel avant la séance.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE (résolution 2020-10-184)

Tous les points à l'ordre du jour étant écoulés, monsieur le conseiller Patrick Archambault propose la levée de la séance. Monsieur le conseiller Pierre Barrette appuie la proposition, tous les élus sont d'accord et la résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h 21.